

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES PAR LA SOUSSignée QUE :

Lors de la séance de conseil municipal tenue le 14 février 2022, le projet de règlement numéro 275-22 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux a été présenté et déposé.

Conformément aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, ledit projet de règlement a comme objectif de mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux selon les dispositions des lois en vigueur.

Le présent Code poursuit les buts suivants:

- Adhérer aux valeurs de la Municipalité et les promouvoir;
- Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Les valeurs mises de l'avant dans ce Code, telles qu'énoncées à l'article 5 du projet de règlement, sont :

- L'intégrité;
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- Le respect et la civilité envers les autres employées et employés, les élues et élus de la Municipalité et les citoyennes et citoyens;
- La loyauté envers la Municipalité;
- La recherche de l'équité;
- L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.

Le présent projet de règlement est déposé au bureau municipal où il peut être consulté aux heures normales de bureau. Il est possible de consulter ce projet de règlement en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.adstock.ca.

Le Conseil municipal prévoit adopter le règlement en question à la séance ordinaire tenue le 14 mars à 19h30 qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann.

Donné à Adstock, ce 4 mars 2022.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

